

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS
En date du mercredi 5 avril 2023 à 18h30**

Présents : - M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent - M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude -
Mme GAURENNE Sylvie - M. PINEDE Jean-Marie - Mme LINTZ Ghislaine -

Absentes excusées : Mme INGLES Martine - Mme RODRIGUEZ Noémie

Secrétaire de séance : M. GAURENNE Claude

Date de convocation : 31/03/2023

Préambule : approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **Comptes de gestions et comptes administratifs 2022- Commune et CCAS**

Madame Ghislaine LINTZ, 1^{ère} adjointe présente les résultats de l'exercice 2022 ainsi que les reports sur le budget 2022. Elle explique les variations. Elle détaille ensuite les réalisations.

Les comptes de gestions 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Les comptes administratifs 2022 sont approuvés à l'unanimité, le Maire étant sorti de la salle lors du vote.

- **Approbation du Budget principal 2023**

Madame Ghislaine LINTZ présente une vue synthétique de la situation financière de la commune puis explique le détail des dépenses et recettes du budget primitif 2023 de la commune et du CCAS.

Les budgets primitifs Commune et CCAS sont validés à l'unanimité.

- **Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023**

Monsieur le Maire propose un maintien des taux d'imposition pour 2023, ce qui correspond à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,46 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75,94 %

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,95 %

Le montant total prévisionnel 2023 au titre de la fiscalité directe locale est de 601 039 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition.

- **Adhésion à la mise en service du module GED FINANCES d'Inetum**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'adhérer au module GED finances pour un coût de 1 476 € TTC, imposé par notre prestataire informatique finances Inetum, pour le passage de la M14 à la M57 au 1^{er} janvier 2024.

L'adhésion au module GED est acceptée à l'unanimité.

- **Offre de la Société Valocôme, revalorisation des loyers TDF, infrastructure Telecom**

Monsieur le Maire présente l'offre de la société Valocôme relative à la revalorisation des Loyers annuels correspondant à la convention actuelle signée avec TDF, pour une durée 8 ans. Valocôme propose une convention pour prendre le relais du bail conclu avec TDF. Cette pratique peut toutefois exposer la commune à un risque qui pourrait conduire les opérateurs de téléphonie mobile présents à se retirer en cas de désaccord avec la société.

Le conseil municipal s'oppose à l'offre de la société Valocôme.

- **Affouage 2023**

Les parcelles déterminées pour le marquage des lots sont les parcelles 8 - 15 – 24 - 33 (parties).

Les tarifs et modalités d'inscription restent inchangés.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

Le Maire,
Pierre BLANQUE,

Le secrétaire de séance,
Claude GAURENNE,

